



REGLEMENT FINANCIER 2016 - 2017 DU LYCEE JEANNE D'ARC

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Au regard de la loi elle est destinée à financer les investissements et les équipements nécessaires à la scolarité de l'élève ainsi que les dépenses liées à l'exercice du caractère propre de l'établissement.

Il s'agit **d'un forfait annuel de 520 euros** (les absences de l'élève ne donnent droit à aucune réduction).

➤ **Mode de règlement :**

Les contributions familiales peuvent être réglées au choix

- Périodiquement: par chèque à réception de la facture,
- Mensuellement : par prélèvement bancaire automatique le 10 de chaque mois sur 9 mois d'octobre 2016 à juin 2017. Les arrhes versées lors de l'inscription ou de la réinscription se substituent au prélèvement du mois de septembre.(fournir une RIB en cas de 1^{ère} demande ou de modification).

La facturation se fera fin septembre, fin décembre et fin mars.

Sur chaque facture périodique apparaîtront tous vos enfants scolarisés au sein de l'OGECAM ainsi que les prochaines dates de prélèvements.

La cotisation d'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) est facultative. Un appel à paiement sera adressé au cours de la première période de l'année scolaire.

Les bourses seront imputées sur la scolarité dès leur encaissement. Le reliquat éventuel en votre faveur vous sera reversé par chèque.

Réduction sur la contribution familiale :

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs frères et sœurs dans les établissements catholiques de Millau bénéficient d'une réduction de :

10 % sur la contribution familiale de chaque élève du lycée à partir de **2 enfants scolarisés** au sein de l'OGECAM,

20 % sur la contribution familiale de chaque élève du lycée à partir de **3 enfants scolarisés** au sein de l'OGECAM,

30 % sur la contribution familiale de chaque élève du lycée à partir de **4 enfants scolarisés** au sein de l'OGECAM,

40 % sur la contribution familiale de chaque élève du lycée à partir de **5 enfants scolarisés** au sein de l'OGECAM.

FRAIS D'INTERNAT

Pour l'année scolaire 2016/2017, les frais d'internat s'élèvent à **2100 euros** , repas du soir et petit déjeuner et déjeuner compris.

Se rajoutent les frais de scolarité sont de 520 euros annuels, soit 52 euros par mois.

ARRHES D'INSCRIPTION

Des arrhes sont exigibles lors de la confirmation de l'inscription. Elles seront déduites du relevé de la première facture.

Ces arrhes seront remboursées en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, le divorce des parents, le redoublement, une réorientation.

Arrhes d'inscription : Chèque à l'ordre de l'OGECAM

Pour la contribution des familles

- d'une valeur de **52 €**

Pour l'internat

- d'une valeur de **210 €**.

LOCATION DES LIVRES

Le lycée propose aux familles les livres scolaires en location.

➤ **Pour les élèves inscrits au LGT:**

Il est demandé aux familles

- une **caution de 80 €** en début de scolarité (généralement en seconde) plus une **participation annuelle de 80 €**

➤ **Pour les élèves inscrits au LP (à l'exception des 3èmes Prépa-Pro) :**

Il est demandé aux familles

- une **caution de 30 €** en début de scolarité (généralement en seconde) plus une **participation annuelle de 100 €** (location / achat de consommables).

➤ **La Carte Jeune Midi-Pyrénées (sous réserve du maintien du dispositif).**

Délivrée par le Conseil Régional, elle a été mise en place pour l'attribution aux familles d'aides diverses (aide à la lecture, sport,...) selon les revenus. Son montant dépend de l'avis d'imposition fourni.

Elle est acceptée par l'établissement et permet de couvrir une bonne partie de la somme demandée pour la location des livres.

La caution est reversée en fin de scolarité (généralement en terminale) si les livres sont rendus en bon état.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES OU CULTURELLES

En outre, il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement ou hors de l'établissement (visite d'un musée, séance de cinéma ou de théâtre...). Le montant de ces «extra pédagogiques» peuvent s'évaluer entre 5 et 10 € environ.

Si un voyage linguistique, ou culturel, est organisé dans un niveau de classes, les modalités financières seront communiquées aux parents concernés.

RESTAURATION

Les repas sont confectionnés sur place par la société SODEXO.

Ce prix comprend le repas et la surveillance des élèves. (le lycée ne perçoit aucune subvention pour ce service rendu aux familles)

Le prix du repas est de **4,85 €**.

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs frères et sœurs en demi-pension dans les établissements catholiques de Millau bénéficient d'une réduction de :

- 10 %** sur le montant du repas de chaque élève du lycée à partir de **2 enfants scolarisés,**
- 20 %** sur le montant du repas de chaque élève du lycée à partir de **3 enfants scolarisés,**
- 30 %** sur le montant du repas de chaque élève du lycée à partir de **4 enfants scolarisés,**
- 40 %** sur le montant du repas de chaque élève du lycée à partir de **5 enfants scolarisés.**

L'établissement fournit une carte magnétique à l'élève que les parents créditent de 10, 20 ou 30 repas.

Toute carte perdue devra être remboursée : 10 €

Tout repas non décommandé auprès de l'accueil à Jeanne d'Arc (ou Monsieur JOANNY) la veille avant 9 h sera débité.

Toute somme restant due en restauration, livres ou autres, envers l'établissement sera rajoutée sur la facture de la période suivante.